

« L'armée avait au début 14,678 coups de 12; elle en a consommé 8,296 jusqu'au 18; restait, le 18 août, 6,382.

« Elle avait au début 5,100,000 cartouches; elle en consuma jusqu'au 18, 3,326,556. Il restait, le 18 août, 1,773,344.

« Ainsi, après le 18 août, l'armée possédait 29,158 coups de 4; soit pour 378 pièces, 74 coups par pièce et 6,374 coups de 12; soit pour 96 pièces, 66 coups par pièce.

« Restait : 1,773,344 cartouches d'infanterie.

« Les situations fournies par les corps ne permettent pas de distinguer les consommations du 16 de celles du 18. »

Après cette lecture, le président donne l'ordre d'introduire M. Vasse Saint-Ouen, colonel d'artillerie, chef d'état-major du général Soleille.

M. FERDINAND VASSE SAINT-OUEN, colonel d'artillerie, donne des renseignements sur les approvisionnements de l'artillerie; ils étaient très-insuffisants, il en a fait part au maréchal.

D. Avez-vous connaissance d'une lettre expédiée par le général Coffinières au général Soleille?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Greffier, donnez la lecture de cette lettre.

R. Je ne la connais pas. (Cette lettre est relative à l'insuffisance des munitions.)

D. On y reviendra plus tard.

Le réapprovisionnement a-t-il pu se faire le 17?

R. C'est seulement le 18 que les munitions restées disponibles à Metz ont été envoyées le matin de bonne heure. Le 6^e corps les a reçues au moment où il était engagé.

D. Vous ne vous rappelez pas avoir été consulté par le général Soleille pour avoir une situation des munitions?

R. Non, monsieur le président.

D. Combien de batteries de la réserve ont été engagées dans la journée du 18?

R. Il restait dix batteries (quatre de 12, six à cheval) qui n'ont pas eu à donner.

Sur une question de M. le général Chabaud-Latour, l'un des juges, le témoin déclare que déjà, le 18 août, on avait consommé du tiers au quart de l'approvisionnement général des munitions.

M. LE GÉNÉRAL POURCET. — Le général Soleille vous a consulté en votre qualité de chef d'état-major de l'artillerie, sur la consommation des munitions, vous avez répondu que la consommation était du tiers à la moitié, et ici vous venez de dire qu'elle était du tiers au quart.

L'approvisionnement en munitions d'infanterie, le 16 au matin, était de 17,524,496 cartouches, soit pour un effectif de :

121,000 combattants,

déduction faite des pertes subies à Borny (3,000 hommes d'infanterie environ); reste un approvisionnement moyen de 145 cartouches par homme.

Le soir, il restait encore, calculé sur un effectif réduit des pertes de la journée : 15,000 combattants d'infanterie, soit 109,000 combattants; un approvisionnement de 151 cartouches par homme, ou plus de 16 fois, en moyenne, la consommation de la journée (au maximum 9 cartouches par homme), calculé sur l'effectif restant, c'est-à-dire sur l'effectif du minimum.

LE COLONEL. — Je crois qu'il faut s'en rapporter à la plus ancienne déposition; elle doit être la plus exacte. Mais dans tout ceci, je n'ai donné que des impressions, des appréciations. Le témoin, sur la demande du président, explique ensuite que la réserve générale d'artil-



LE GÉNÉRAL LEBRUN.

lerie n'était, à vrai dire, pas constituée, car elle n'avait pas de pare. C'était un assemblage de batteries, mais n'ayant pas les approvisionnements nécessaires.

Après cette déclaration, le témoin se retire.

M. LE PRÉSIDENT. — Rappelez M. le général Lebrun.

Le général est invité à déposer des faits relatifs au départ de l'armée, après la nomination du commandant en chef.

M. LE GÉNÉRAL LEBRUN. — Au moment où l'armée se mettait en marche pour passer la Moselle, je rencontrai le maréchal Canrobert qui me dit : « Comment se fait-il que l'état-major n'ait pas donné des ordres plus précis pour déterminer les routes que les corps devaient suivre? Voyez quel embarras. »

Ce reproche me fut d'autant plus sensible que c'est moi qui avais formé le grand état-major, et choisi, pour le composer, les officiers que je savais actifs et intelligents. Je cherchais donc à me rendre compte des raisons qui avaient amené toutes ces lenteurs, ces embarras, et, après une étude minutieuse, j'arrivais à cette persuasion, qu'il y aurait injustice à considérer le grand état-major comme responsable. Sans doute, c'est à lui qu'incombaient toutes ces études, c'est lui qui avait mission de tout préparer; malheureusement, il lui fut impossible de diriger tous les services comme il le devait. Chacun donnait des ordres qui, le plus souvent, ne passaient pas par nos mains. Pour ne citer qu'un exemple, le général Coffinières fut directement chargé par l'empereur de la construction des ponts à jeter sur la Moselle et la Seille.

A la suite de cet essai de justification du grand état-major général, par le général qui en fut le sous-chef jusqu'au 12 août, le président demande divers renseignements au général Lebrun sur des dépêches arrivées à Metz avant le 12 août. Les réponses du général qui déclare ne pas avoir eu connaissance de ces documents, montrent une fois de plus, — et il n'était pas besoin de cette nouvelle démonstration, après les premières dépositions, quel désordre excessif régnait au grand état-major de l'armée du Rhin.

Le président ayant été amené à discuter encore la question déjà soulevée, du jour et de l'heure où le maréchal Bazaine avait été investi réellement du pouvoir, le général Lebrun cite divers ordres donnés par le maréchal Le Bœuf, jusqu'au 13 au matin, et il tire de là cette conclusion, appuyée aussitôt par le défenseur du maréchal, M^e Lachaud, qu'il n'y avait pas eu, à proprement parler, remise des pouvoirs au nouveau commandant en chef, ce qui pourrait l'excuser de ne pas avoir employé cette journée du 13, comme elle aurait dû l'être.

Pour résoudre cette question si importante de responsabilité, reportons-nous à la déposition précitée du général Jarras.

Nous y verrons :

1^o Que le général Jarras a, le 12, avant quatre heures, été prévenu par l'empereur, qu'il était nommé chef d'état-major du commandant en chef, maréchal Bazaine.

2^o Que le général Jarras écrivit le même jour, 12 août, à cinq heures du soir, au maréchal Bazaine, pour se tenir à sa disposition comme chef d'état-major.

Il est donc hors de toute discussion que, le 12 au soir, le maréchal Bazaine était appelé au commandement général de l'armée, et qu'il était prévenu de ses nouvelles fonctions.

Faisons observer encore que le maréchal, au lieu de venir à Metz, où la remise de tous les services aurait pu lui être faite utilement, reste à Borny, loin de son nouvel état-major et des chefs de corps avec lesquelles il devait avoir un si pressant besoin de se trouver en communications.

Il était utile de résumer cette question un peu embrouillée; quant à celle que soulèvent les opérations militaires, elle est résolue par cette parole du général Ladmirault, corroborée

par les dires des maréchaux Canrobert et Le Bœuf : « Je n'aurais pas hésité à tenter le passage; voilà mon opinion. Je ne dis pas que j'aurais réussi, mais je l'aurais tenté. »

La séance est levée après les explications, rapportées plus haut, du général Lebrun.

AUDIENCE DU 24 OCTOBRE.

Le premier témoin appelé est M. Jaunez, ingénieur civil à Metz.

M. JAUNEZ. — Lorsque l'ennemi s'est présenté dans les environs de Metz, voyant que le pont de Novéant subsistait encore, plusieurs personnes et moi nous nous sommes informés des motifs pour lesquels on ne l'avait pas coupé. On nous a dit qu'on n'avait reçu d'ordres de personne à ce sujet. Aussi, avons-nous cru devoir télégraphier à Metz, et demander s'il fallait détruire ce pont. On a répondu : « Restez tranquilles. » Cette réponse nous a paru singulière. Nous avons télégraphié de nouveau, en nous adressant au général en chef. La réponse que nous avons reçue cette fois-là a été celle-ci : *compris*.

M. LE PRÉSIDENT. — A qui aviez-vous adressé cette demande de procéder à la destruction du pont?

M. JAUNEZ. — La dépêche a été envoyée au quartier général, mais je ne me rappelle pas à qui elle était spécialement adressée.

M. LE PRÉSIDENT. — Quel jour l'ennemi a-t-il fait usage du pont de Novéant?

M. JAUNEZ. — Le 13, les troupes ennemies ont commencé à passer sur le pont vers neuf ou dix heures du matin; le passage a continué toute la journée et toute la nuit. Le 17, une nouvelle armée, celle du général Steinmetz, je crois, a passé aussi sur le pont (1).

Le témoin qui succède à M. Jaunez est M. Renault, employé au chemin de fer du Nord.

M. RENAULT. — Le 12, sur l'annonce de l'arrivée des Prussiens, à Novéant, où j'étais chef de gare, nous avons fait passer au général Bazaine une dépêche, pour lui demander de faire détruire le pont de ce village. Le 13, nous avons aperçu les éclaireurs ennemis sur la rive

(1) Il est nécessaire, pour pouvoir suivre les débats, que le lecteur se rende un compte exact de la signification de ces mots : 1^{re}, 2^e armée allemande.

L'ennemi avait, au début de la guerre, divisé ses forces en trois groupes :

La 1^{re} armée (général Steinmetz).

La 2^e sous les ordres du prince Frédéric-Charles, le prince rouge, comme disent les Allemands.

La 3^e enfin sous le commandement du prince royal.

Nous n'avons pas à nous occuper, dans le procès Bazaine, de cette dernière armée; elle opérait à l'autre extrémité de notre frontière et était opposée au maréchal Mac-Mahon.

Ce sont les deux premières armées allemandes qui doivent donc seules attirer notre attention.

Celle du général Steinmetz fut la première prête; c'est elle qui combattit le 6 août à Forbach et nous suivit dans notre retraite jusqu'aux environs de Metz. Le 14 août, c'est elle encore qui nous attaqua à Borny pour donner le temps à la 2^e armée d'arriver à Ars et à Novéant, où elle put passer la Moselle pour nous attaquer à Rézonville. Le 16 août, nous n'eûmes donc en face de nous que le prince Frédéric-Charles, mais le 18, l'armée de Steinmetz avait eu le temps de rejoindre, et elle entra en ligne à son tour, formant l'extrême droite de la grande armée allemande opposée à notre gauche (2^e et 3^e corps Frossard et Le Bœuf.)

droite de la Moselle, pendant toute la journée; ils ont surveillé la gare de Novéant. Vers six heures, j'ai vu arriver à Novéant le général Margueritte, à la tête de ses chasseurs d'Afrique. — Où sont les Prussiens, me dit-il? — A Pont-à-Mousson.

Le général prit connaissance de la dépêche qui était sur mon bureau, puis, ayant fait garder le pont, il fila sur Pont-à-Mousson. Dix minutes après son départ, je reçus une dépêche de Metz, me disant : « Par ordre de l'empereur, faites rentrer le général Margueritte. » Comme je ne communiquais pas avec la gare de Pagny, j'avais expédié cette dépêche à Pont-à-Mousson. Ce n'est que vers minuit que nous avons revu le général Margueritte revenir avec des armes qu'il avait prises à l'ennemi. Il reçut communication de la dépêche, remonta à cheval et rentra à Metz.

M. LE PRÉSIDENT. — Quel jour était-ce?

M. RENAULT. — C'est le 12 que j'ai reçu cette dépêche ordonnant au général Margueritte de rentrer. C'est le 13 que les éclaireurs prussiens se trouvaient de l'autre côté de la Moselle, observant ce qui se passait à la gare de Novéant.

Le 14, vers huit ou neuf heures du soir, nous avons vu trois Prussiens qui ont traversé le pont et coupé le télégraphe. A la dernière dépêche que nous avons eu le temps d'adresser à Metz, on nous avait répondu : « Bien compris. »

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez fait passer une dépêche pour informer de l'arrivée des Prussiens?

M. RENAULT. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous demandé que le pont fût coupé?

M. RENAULT. — Je n'ai rien demandé; mais le 14, lorsque j'ai voulu mettre le feu à ce pont après le départ des trois Prussiens, les habitants de la localité m'en ont empêché en me disant : « Vous allez faire brûler le village. » Alors j'ai dû abandonner mon projet.

M. Mathieu, qui vient ensuite déposer, est propriétaire à Novéant.

M. MATHIEU. — Le 13, les éclaireurs ennemis étaient à Corny vers dix heures du matin; les habitants de la localité télégraphèrent à Metz pour prévenir le quartier général de la marche de l'ennemi. Pour ma part, j'ai envoyé plusieurs dépêches au quartier général, et je crois même me rappeler en avoir adressé au maréchal Bazaine et à l'empereur personnellement.

On nous répondait très-succinctement, par exemple : « Merci, etc. » Le 14, nous avons pu communiquer avec Metz jusque vers dix heures du matin, et ce n'est que vers dix ou onze heures que les cavaliers allemands ont coupé le chemin de fer, ainsi que les fils télégraphiques. Je me rappelle aussi que c'est moi qui ai fait passer la dernière dépêche pour prévenir que les cavaliers allemands devenaient plus nombreux.

Ce n'est que le 15 au matin que les troupes allemandes se sont ébranlées pour gagner, par le défilé de Gorze, les plateaux de Vionville et de Rézonville. En même temps ils construisaient des ponts.

M. LE PRÉSIDENT. — Un de MM. les juges me demande de vous poser cette question :

A quel moment l'ennemi a-t-il commencé à jeter le pont en amont ou en aval de Novéant?

M. MATHIEU. — Il y a eu deux ponts de jetés à Novéant même, l'un en amont, un pont de bateaux; l'autre en aval, un pont de chevalets, construits par des soldats allemands. Nous avons su depuis que les Prussiens, craignant une déroute, assuraient leur retraite.

Je dois ajouter aussi que, personnellement, j'ai reçu chez moi des officiers allemands

blessés qui revenaient du champ de bataille, et l'un même m'a dit d'une manière positive : « Nous sommes perdus si l'armée française pousse en avant. » Je ne puis rien préciser à l'égard des ponts jetés sur la Moselle à Novéant; je crois cependant que c'est le 16 dans l'après-midi. Alors cela coïnciderait avec cette réflexion de l'officier prussien que je viens de rapporter.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. — Lorsque vous avez envoyé des dépêches directement au maréchal, saviez-vous qu'il avait pris déjà le commandement en chef, et saviez-vous s'il était à Borny ou à Metz?

M. MATHIEU. — J'ai su de très-bonne heure que le maréchal était investi du commandement en chef. Le 13, alors que je lui envoyais personnellement des dépêches, j'étais informé d'une manière certaine qu'il était commandant en chef de l'armée du Rhin.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'ai jamais reçu de dépêche de M. Mathieu, car j'étais à Borny.

M. DENIS SCAL, âgé de cinquante-deux ans, inspecteur du chemin de fer de l'Est, demeurant à Paris. — J'ai eu occasion de voir M. le maréchal Bazaine le 3 septembre. Il me demanda de quels moyens je disposais pour la reconstruction du pont de Longeville, qui avait été coupé (le 15 août).

M. le maréchal me montra une lettre du général Coffinières, dans laquelle il était dit qu'il fallait au moins trois semaines pour rétablir la circulation sur cette partie de la Moselle, et il me chargea de voir le général Coffinières à ce sujet. Je me rendis compte de l'état du pont et j'acquis la certitude qu'il y avait un moyen prompt de rétablir la circulation : il consistait à combler la Moselle de sable. Nous pouvions disposer de quantités considérables de sable, et, avec ce moyen, le passage pouvait être rétabli, non pas en trois semaines, mais en trois jours. Je fis donc part de ce projet à M. le général Coffinières. Il commença par déclarer que ma proposition était absurde, il finit cependant par en reconnaître la justesse : « Sculement, ajouta-t-il, ne dites pas au maréchal Bazaine que le pont peut être rétabli en trois jours. »

M. LE PRÉSIDENT. — Votre déposition porte sur le projet de reconstruction du pont de Longeville. Je vous demanderai maintenant si vous avez d'autres renseignements à fournir au conseil?

R. Oui, monsieur le président. Le 22, je suis allé au quartier général de M. le maréchal Bazaine, parce que j'avais appris qu'une quantité considérable d'habitants appartenant aux communes de la rive droite de la Moselle étaient arrivés à Metz, et que, aux questions qui leur étaient adressées sur les facilités plus ou moins grandes ou sur les obstacles qu'ils rencontraient sur les routes, tous répondaient qu'il n'y avait aucun obstacle, que les routes étaient faciles à parcourir. Ils ajoutaient que, du côté de Remilly, on avait aperçu de grosses pièces de siège. Nous savions, en outre, que les Prussiens construisaient un chemin de fer américain du côté de Remilly, de façon à utiliser la grande ligne Frouard-Pagny.

Je proposai alors à M. le maréchal Bazaine de détruire tous les ouvrages d'art, ponts, viaducs. J'ajoutai qu'il existait entre Herny et Courcelles des wagons renfermant de grands approvisionnements. Il était excessivement facile à ce moment d'aller les prendre et de les amener avec les locomotives dont nous disposions.

On aurait bien pu rencontrer de la part de l'ennemi quelque résistance, très-peu cependant, puisque nous savions qu'il n'avait de ces côtés que quelques troupes, mais en se

faisant protéger par de la cavalerie, on aurait pu ramener 1,500 wagons qui se trouvaient complètement chargés de vivres. Et encore, je dois dire que, si l'on eût été inquiet, ce n'eût été que dans la dernière partie de l'opération, de telle sorte qu'en mettant les choses au pire, nous étions sûr d'obtenir un résultat.

Si ces wagons avaient été amenés, c'était 15,000 tonnes de vivres dont on pouvait approvisionner Metz, soit une prolongation d'existence d'une trentaine de jours. En se faisant appuyer par de la troupe de droite et de gauche, on aurait pu prendre, non seulement les vivres renfermés dans les wagons, mais les fourrages, les grains et tout ce qui se trouvait dans les villages de ce côté de Metz. A cette proposition dont je lui détaillai longuement tous les avantages, offrant d'ailleurs de l'exécuter avec mes locomotives, le maréchal m'a répondu sans autre explication : « C'est inutile ! »

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — En réponse à ce qu'à dit le témoin à propos des approvisionnements qu'on aurait pu aller prendre, je ferai observer que, le 22 août, l'armée n'était pas en mesure de se battre. J'ajouterai que les renseignements que m'avait fournis M. Scal n'ont pas été confirmés d'autre part. A mon avis, si nous avions tenté l'affaire nous serions allé simplement nous casser le nez, et nous y aurions gagné quelques milliers de blessés de plus, sans résultat. Je dois dire, malgré tout, que je n'ai que des éloges à faire de M. Scal. Je l'ai reconnu comme un homme très-actif et toujours disposé à nous rendre des services.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-il à votre connaissance que l'ennemi tenait des locomotives prêtes pour enlever les wagons qui contenaient ces vivres dans le cas d'une attaque de l'armée française ?

R. Non, monsieur le président. Je sais qu'il y avait des milliers de voitures de cultivateurs disposées pour enlever ces vivres, en cas d'alerte, mais en arrivant vivement, nous aurions pu en emmener la majeure partie. Voici d'ailleurs un fait qui prouve combien mes appréciations étaient justes : le 20 octobre, après la reddition de la place, un employé allemand vint pour prendre possession de la gare, — il se nommait Tronmer, — il m'aborda en me disant :

« — Je ne croyais pas que les choses se passeraient ainsi et que vous tomberiez en notre pouvoir. Pendant plus de huit jours, je vous ai attendu à Rémyilly, et à chaque bruit qui se produisait du côté de Metz, je croyais que vous arriviez pour nous prendre. — Mais, lui dis-je, vous ne vous seriez pas laissé faire. — Il n'y avait rien pour vous en empêcher ! »

Là-dessus, je lui ai répondu une chose un peu triviale : « Si nous ne vous avons pas pris, ce n'est pas à moi que vous devez un cierge, mais bien au maréchal Bazaine ! »

M. BOYENVAL, capitaine du génie. — J'appris le 13 au matin que les Prussiens se proposaient d'utiliser le pont de Corny. Je rendis compte à M. le général Coffinières de ce qui se passait, et je lui demandai à faire sauter le pont d'Ars, il refusa de m'en donner l'ordre. Je lui demandai alors à faire rentrer les sapeurs qui gardaient le point ; j'obtins cette autorisation, le pont fut abandonné.

Le 15 août au matin, je reçus l'avis de faire sauter le pont de Longeville (1). On me

(1) Dans la matinée du 15, tandis que les troupes défilaient par Moulins et Longeville, une batterie prussienne, qui avait pu se glisser assez près de la Moselle, tira quelques coups de canon. Plusieurs officiers furent tués. C'est cette alerte qui détermina le maréchal Bazaine à faire sauter le pont de Longeville, que l'ennemi ne songeait certainement pas à utiliser, car il est sous le feu du fort Saint-Quentin.

remit une lettre pour le directeur de l'arsenal, afin de pouvoir prendre moi-même la poudre et le matériel nécessaires à ce travail.

A cause de l'encombrement extraordinaire il était plus de midi lorsque j'arrivai à Longeville. Un autre officier du génie avait déjà fait sauter une arche du pont.

Quand je me présentai, ne sachant pas ce qu'il y avait à faire, je me rendis auprès de M. le maréchal Bazaine, pour savoir s'il fallait augmenter la rupture ou si le travail était terminé. M. le maréchal Bazaine me dit qu'il fallait augmenter la rupture, si cela était possible. Je fis sauter une seconde arche.

M. CHARLES-EUGÈNE COMPAGNON, âgé de vingt-six ans, capitaine du génie. — Le 15, j'ai reçu de M. le commandant Sers l'ordre de détruire dans le plus bref délai le pont de Longeville. Je me mis en mesure d'exécuter cet ordre. Le chargement eut lieu immédiatement. Un bataillon de grenadiers fut placé pour surveiller l'opération : on mit le feu et le pont sauta.

M. le maréchal Bazaine me demanda plus tard des détails sur la destruction du pont. Je répondis au maréchal que la première pile avait sauté sur une longueur de 35 mètres. Il me demanda ensuite s'il serait possible de le rétablir. Je répondis qu'il fallait pour cela au moins trente-six heures, mais que je croyais la Moselle à peu près guéable à cet endroit-là.

M. le général Coffinières est rappelé.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes invité, monsieur le général, à déposer sur les opérations militaires qui se rattachent à la période écoulée entre le 12 et le 19 août. Vous avez à nous parler, par conséquent, des ordres que vous avez pu donner verbalement ou par écrit, suivant les circonstances, soit pour le passage de l'armée, soit pour ce qui concerne le service de la place de Metz dont vous aviez la direction.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES. — Je reçus l'ordre de faire jeter le plus de ponts possible sur la Moselle. Lorsque je reçus cet ordre, je m'inquiétai du choix des emplacements les plus favorables, car il ne me fut rien prescrit à cet égard.

Quant aux ponts existants, mais éloignés de la place, ceux d'Ars et de Novéant par exemple, je crus qu'il était utile de ne pas les détruire, car, à diverses reprises, on avait au grand quartier général discuté la question de savoir si l'on ne prendrait pas vigoureusement l'offensive. Je ne pouvais donc priver l'armée des ponts qui auraient pu être indispensables pour son passage.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous voyons dans le dossier une lettre de vous au major-général. Cette lettre témoigne de votre intention de faire garder Pont-à-Mousson par les volontaires du corps franc organisé à Metz. Quelles instructions avez-vous reçues du major-général à l'endroit de la conduite qu'auraient à tenir ces volontaires ?

R. Je ne me souviens pas avoir reçu d'instructions du major-général ; ce que je puis dire, c'est que ces volontaires avaient ordre de tenir pour assurer le passage du pont et qu'ils ont été obligés de se retirer.

D. Leur aviez-vous donné des instructions spéciales dans le cas où ils ne pourraient pas tenir ? Leur aviez-vous prescrit par exemple de faire sauter le pont ?

R. Je ne pouvais pas leur ordonner de faire sauter le pont. Je ne pouvais donner des instructions qu'autant que j'en recevais moi-même.

D. Avez-vous eu connaissance des messages envoyés de Novéant et des demandes faites à Metz pour obtenir l'autorisation de détruire le pont de Novéant ?

R. Je ne puis rien préciser à cet égard. Je n'ai pas le souvenir de ces messages.

D. Vous souvenez-vous que le capitaine Boyenval soit venu vous demander l'autorisation de faire sauter le pont d'Ars?

R. Je ne m'en souviens pas, mais tout ce que je pouvais faire alors, c'était de recommander de prendre les dispositions nécessaires. Je ne pouvais me croire en droit de donner l'autorisation de détruire le pont, lorsque j'ignorais les opérations de l'armée.

D. Pensez-vous que la destruction du pont de Longeville était nécessaire?

R. Je pense qu'il eût été préférable de le garder.

D. Vous n'avez pas reçu de M. le maréchal des ordres pour utiliser les voitures du convoi auxiliaire afin de faire rentrer des grains existant dans le voisinage de Metz?

R. Je n'en ai pas reçu.

D. Dans la nuit du 16 au 17, le général Soleille vous a demandé les quatre batteries laissées à Metz?

R. Oui, je les ai envoyées; j'ai envoyé des cartouches et de la poudre en même temps.

M. LE GÉNÉRAL POURCET. — Quand le maréchal a été nommé commandant en chef, lui avez-vous fait un rapport sur l'état des ponts?

R. Je ne lui ai pas parlé des ponts en dehors de la place.

D. Avez-vous rendu compte au maréchal quand le capitaine Boyenval vous a demandé l'ordre de détruire le pont d'Ars?

R. Non. Le maréchal devait tout aussi bien que moi savoir à quoi s'en tenir à ce sujet.

D. Qui a fait enlever les ponts après que l'armée eût passé sur la rive gauche?

R. Il a fallu les enlever parce que la plus grande partie du matériel ne nous appartenait pas. Du reste, on ne les aurait pas maintenus, puisque l'armée partait. Quand l'armée est revenue, on les a rétablis.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je voudrais adresser au témoin une question relative à l'armistice qui a été accordé, le 15, à l'armée allemande. Il y a une déposition de laquelle il résulte qu'un armistice de trois heures a été accordé à l'ennemi; sur la demande du général de Manteuffel.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Le 15, il y a eu un armistice de deux heures.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. Cet armistice a été ensuite prolongé de vingt-quatre heures.

Je demande quelle a été la raison de cette prolongation, et s'il en a été rendu compte au général en chef qui ne se trouvait pas à Metz à ce moment.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Le 15, vers midi, je crois, le général Manteuffel adressait à M. le maréchal une lettre dans laquelle il demandait instamment un armistice pour enterrer ses morts.

En l'absence de M. le maréchal, je ne vis aucun inconvénient à l'accorder. Des officiers se sont rendus sur les lieux; ils ont tracé une ligne que l'on ne devait pas dépasser; les officiers prussiens en ont fait autant, et entre ces deux limites on s'est mis à ensevelir les morts et à recueillir les blessés. C'était une question d'humanité.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je demande pourquoi cet armistice a été prolongé de vingt-quatre heures?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Je ne me souviens pas de cela.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il est établi par l'instruction que cet armistice a

duré jusqu'au 16 au matin. Je demandais la raison qui l'avait fait prolonger d'une façon aussi extraordinaire.

M. GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Il y avait beaucoup de morts éparpillés en



LE GÉNÉRAL DE MOLKE.

avant des forts de Saint-Julien et de Queuleu. Pour y envoyer du monde, il fallait du temps.

Il me semble que primitivement le général de Manteuffel avait demandé un armistice de deux heures.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Cet armistice était évidemment beaucoup plus